

Enveloppe PSF 2026

Enveloppe territoire 109 100 €

enveloppe entière

131290

17,00 % AHN1

22 190,00 €

CRCK	27 275 €
CDCK / CLUBS	81 825 €

CD

proposé

26270

82830

26782

50% de l'enveloppe territoriale à minima doit financer les actions des Clubs soit :	54 550 €
---	----------

56048

La CTSP devra veiller à affecter une partie des crédits aux politiques publiques sportives suivantes :

Féminisation :	26 258 €	24,00 %
Handikayak :	19 694 €	18,00 %

	CRCK	CD	clubs
	7050 (8000)	3500 (3500)	15708 (20340)
	0	3254 (5000)	16440 (20600)
soit autres actions	19220	20028	50682
	[25000]	30150	100751
	77,00 %	66,50 %	50,30 %

proposé (demandé)

0

0

enveloppe restante pour les autres actions
somme demandée

Rappel :

Les crédits permettant de financer les actions des CDCK et des clubs peuvent être fongibles en la faveur des clubs uniquement. La FFCK et la commission nationale PSF recommande toutefois de respecter la répartition suivante (50% pour les clubs et 25% pour les CDCK) dans la mesure où les CDCK du territoire portent des actions suffisamment nombreuses et structurantes.